



Revue
HISTOIRE(S) de l'Amérique latine

Vol. 10 (2014)
Patrimoine(s) en Équateur :
Politiques culturelles et politiques de conservation

*La patrimonialisation de la consécration de l'Équateur
au Sacré Cœur de Jésus
pendant la période progressiste (1883-1895).*

Alexis MEDINA

www.hisal.org | novembre 2014

URI: <http://www.hisal.org/revue/article/Medina2014>

La patrimonialisation de la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur de Jésus pendant la période progressiste (1883-1895)

Alexis Medina

Le culte du Sacré Cœur a été officiellement institué par l'Église catholique après les révélations de Paray-le-Monial, en 1673. Très vite, ce culte se répand en Amérique : le premier Congrès eucharistique équatorien, qui se tient à Quito en 1886, est destiné à fêter le bicentenaire du début du culte dans le pays. Comme l'indique Hidalgo Nistri, « la devoción compendia un cúmulo de sentimientos que, incluso hasta hoy, forman parte del alma del pueblo ecuatoriano. [...] Es justicia, por lo tanto, decir, que el SCJ forma parte del patrimonio religioso cultural del pueblo ecuatoriano »¹. C'est surtout sous les présidences du conservateur Gabriel García Moreno (1860-1865 et 1869-1875) que le culte du Sacré Cœur acquiert une dimension officielle au sein de l'État équatorien. En 1873, l'Équateur est consacré au Sacré Cœur de Jésus par un décret législatif signé par le président. Cette consécration répond à un projet politique très précis : construire la Jérusalem céleste en Équateur, dans le cadre républicain, par la mise en place d'un État confessionnel qui imbrique de manière indissoluble le politique et le religieux. Depuis les présidences de García Moreno, cette consécration apparaît comme l'instrument d'une stratégie idéologique à caractère conservateur, au service de la préservation d'un idéal d'une nation « pure » mais vécue comme menacée et fragile.

Après avoir rappelé les étapes de la mise en place de la « République du Cœur de Jésus », nous nous efforcerons d'explorer deux processus de patrimonialisation de cette consécration : les efforts de l'Église pour que le peuple équatorien s'approprie ce patrimoine religieux, puis la manière dont la patrimonialisation de cette consécration par

¹ Université Paris Ouest Nanterre – La Défense, CRIIA (EA 369) - Centre d'Études Équatoriennes.

¹ Fernando HIDALGO NISTRI, *La República del Sagrado Corazón. Religión, escatología y ethos conservador en Ecuador*, Quito, Universidad Andina Simón Bolívar, sede Ecuador-Corporación Editora Nacional, 2013, p. 195.

l'Église et les conservateurs émerge comme un moyen de réfuter les intentions sécularisatrices des libéraux, et même les timides réformes des progressistes.

1. La consécration institutionnelle

La consécration de 1873

Le conservateur Gabriel García Moreno est considéré comme le premier président à formuler un véritable projet de consolidation de l'État national dans l'histoire de l'Équateur. Son projet repose sur le renforcement de l'influence de l'Église, afin de préserver l'unité religieuse du pays, condition *sine qua non*, selon le gouvernement, pour assurer l'unité nationale. Le pouvoir de l'Église catholique s'accroît donc considérablement sous les deux présidences de García Moreno. Elle obtient le monopole de l'instruction et de la culture. Le Concordat signé avec le Saint-Siège en 1862, le traité de 1867 destiné à le mettre en œuvre et la Constitution de 1869 instaurent « un sistema de gobierno casi monárquico, represivo y confesional-excluyente »². Afin de donner plus d'ampleur à l'effort présidentiel pour construire la Jérusalem céleste, les prélats, réunis lors du III^e Concile provincial de Quito qui se tient en août 1873, décident de consacrer l'Équateur au Sacré Cœur de Jésus. Cette initiative est reprise par le pouvoir politique. Le Sénat et la Chambre des Députés, réunis en Congrès et dominés par les conservateurs, adoptent, le 8 octobre 1873, un décret consacrant l'Équateur au Sacré Cœur, qui sera signé par le président dix jours après³. Ce décret représente la consécration officielle du pays.

L'un des principes fondamentaux de la République du Cœur de Jésus est l'union entre l'Église et l'État. Il fallait donc « lograr que la ley civil fuera una prolongación de la ley divina »⁴. Deux exemples l'illustrent : la Constitution de 1869 et le Code Pénal de 1873. La Constitution de 1869 établit l'équivalence entre union religieuse et union nationale en incluant comme condition d'accès à la citoyenneté le fait d'être catholique. Selon l'article 10, « para ser ciudadano se requiere ser católico »⁵. Par ailleurs, Federico González Suárez rappelle que García Moreno a consulté les évêques avant de promulguer le Code Pénal de 1873 pour savoir s'il contenait des articles contraires à la

² Enrique AYALA MORA, *Historia de la Revolución Liberal ecuatoriana* (1995), Quito, Taller de Estudios Históricos-Corporación Editora Nacional, 2002, p. 25.

³ Décret du Sénat et de la Chambre des Députés du 8 octobre 1873, signé par le président García Moreno le 18 octobre 1873, reproduit dans *La República del Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884, pp. 14-15.

⁴ Fernando HIDALGO NISTRI, *op. cit.*, p. 269.

⁵ Constitution équatorienne de 1869. Toutes les constitutions équatoriennes peuvent être consultées sur la bibliothèque en ligne de la Escuela Politécnica del Ejército (ESPE), site consulté le 25 avril 2014, http://biblioteca.espe.edu.ec/index.cgi?wid_seccion=35

religion⁶. Cependant, la construction de l'État confessionnel se voit interrompue en 1875 par l'assassinat de García Moreno.

La remise en cause sous Veintimilla

Ignacio de Veintimilla arrive au pouvoir avec le soutien des libéraux, qu'il fait entrer au gouvernement. Il nomme le principal chef de ce courant, Pedro Carbo, ministre général. Veintimilla met en place une politique anticléricale. Il persécute des membres du clergé, les conservateurs et l'Église l'accusent d'avoir empoisonné l'archevêque de Quito, et il rompt le Concordat.

La corruption de son régime et ses pratiques autoritaires provoquent une rupture avec les libéraux. Il tente alors de se rapprocher des conservateurs et de l'Église en négociant avec le Saint-Siège un nouveau Concordat, mais sans obtenir leur faveur. Privé d'appuis politiques et de la possibilité de se faire réélire, d'après la Constitution qu'il a fait approuver en 1878, il décide de se proclamer Chef Suprême de la République à l'approche de la fin de son mandat, pour se maintenir au pouvoir.

La Restauration ou le renouvellement de la consécration

Après que Veintimilla fut proclamé Chef Suprême, il est renversé par la Restauration, une révolution qui rassemble à la fois les conservateurs, les progressistes et les libéraux, et dont le nom est fort symbolique : il s'agit de rétablir, après la dictature, l'ordre constitutionnel, la liberté et, pour les progressistes et les conservateurs, la République du Sacré Cœur. La dictature de Veintimilla et sa politique anticléricale sont considérées comme une malheureuse parenthèse qu'il convient de refermer le plus rapidement possible, en renouvelant la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur.

Une Assemblée Constituante, dominée par les progressistes, est chargée de rédiger une nouvelle constitution. Un groupe rassemblant une vingtaine de députés conservateurs organise une cérémonie le 4 février 1884 dans la chapelle du collège des Sacrés Cœurs, à Quito. Parmi les députés présents, on compte des membres du clergé, comme Arsenio Andrade, vicaire capitulaire de Quito, Mariano Acosta ou Julio Matovelle, et des notables conservateurs, comme Camilo Ponce, Julio Enríquez, Juan de Dios Corral, Honorato Vázquez. Tous les présents prononcent un acte de consécration au Sacré Cœur de Jésus avant la messe, afin de renouveler le décret de 1873⁷. Dans la

⁶ Federico GONZÁLEZ SUÁREZ, *Cuestiones palpitantes II. Carta del Ilmo. y Rmo. Señor Dr. Don Federico González Suárez, obispo de Ibarra, a su Vicario General explicada por el mismo autor*, Quito, Tipográfica de la Escuela de Artes y Oficios, 1900, p. 59.

⁷ « Nueva consagración del Ecuador al Corazón Santísimo de Jesús », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884, pp. 52-55.

foulée, l'Assemblée adopte, à une très large majorité, un décret qui ordonne la construction d'une Basilique à Quito afin de matérialiser la consécration⁸.

La Restauration peut donc être considérée comme une période de consolidation de la consécration institutionnelle de l'Équateur au Sacré Cœur, après sa remise en cause par le gouvernement de Veintimilla. Mais celle-ci est considérée comme incomplète si elle ne s'accompagne pas d'une consécration sociale.

2. La consécration sociale

La Basílica del Voto Nacional

À l'issue de la Restauration, les progressistes contrôlent le gouvernement provisoire et l'Assemblée constituante. Ils ne souhaitent pas remettre en cause la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur de Jésus. Au contraire, les deux institutions adoptent chacune un décret qui ordonne la construction, avec des fonds publics, de la *Basílica del voto nacional*⁹.

L'objectif de la Basilique est, d'abord, de remercier la Providence d'avoir sauvé la République de la dictature de Veintimilla puis, surtout, de rendre la consécration du pays au Sacré Cœur concrète et visible dans le paysage urbain de la capitale. La construction à Quito d'un Temple censé matérialiser le pacte entre la nation équatorienne et Dieu devait permettre « que la ciudad de Quito adquiriera el aspecto de una Nueva Jerusalén Celeste »¹⁰.

Il s'agit avant tout de montrer la Basilique comme un projet national. L'éditorial du premier numéro de *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, revue fondée par l'Église en 1884, considère que la construction doit se faire avec le concours du gouvernement, représentant de tous les Équatoriens, mais également avec celui de toute la nation :

Para que la Basílica llegue a ser una obra propiamente nacional, es necesario que ella se levante no sólo con las subvenciones del Gobierno, sino con las ofrendas de todo el pueblo. Pobres y ricos, corporaciones e individuos particulares, todos deben contribuir, a proporción de sus haberes, para la construcción de este monumento.¹¹

⁸ Décret de l'Assemblée Nationale Constituante du 29 février 1884, signé par le président le 5 mars 1884, *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884, pp. 21-22.

⁹ *Idem* et décret du gouvernement provisoire du 23 juillet 1883, *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884, p. 16.

¹⁰ Fernando HIDALGO NISTRI, *op. cit.*, p. 277.

¹¹ « Nuestro propósito », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884, pp. 4-5.

La construction de la Basilique apparaît donc comme un mécanisme permettant l'appropriation de cette consécration par le peuple équatorien et son intégration dans le patrimoine national.

Le premier Congrès eucharistique (1886)

Pour conforter la consécration de 1873, sa confirmation en 1884 et la décision de construire la Basilique, l'Église organise le Premier Congrès Eucharistique de l'Équateur, dans le but de consolider la consécration institutionnelle par une consécration sociale. *La República del Sagrado Corazón de Jesús* reproduit les objectifs du Congrès :

Los fines principales del Congreso Eucarístico Ecuatoriano son, pues:

1º Dar al Sagrado Corazón de Jesús, en nombre de toda la República, un culto público y social de amor y de reparación;

2º Organizar en toda la República la recolección de fondos y los demás trabajos conducentes a la pronta construcción de la Basílica del Sagrado Corazón, decretada por la Asamblea Nacional en 29 de febrero de 1884;

3º Organizar la unión de todos los católicos contra la acción funesta de la masonería y el radicalismo, poniendo en práctica las instrucciones de la Santa sede contenidas en las Encíclicas *Humanum genus*, *Immortale Dei* y *Quod auctoritate*.¹²

Pour remplir le premier et le troisième objectifs, en particulier, le Congrès prévoit l'organisation de grandes manifestations collectives. La revue *La República del Sagrado Corazón de Jesús* signale qu'à travers les processions, « el Congreso Eucarístico trata de reparar de algún modo las injurias que irroga el mundo a nuestro Dios. A nuestro Padre »¹³. Les processions, les messes, les fêtes ont pour but l'appropriation de la consécration par le peuple équatorien.

Cet effort de patrimonialisation est également visible dans la diffusion, par l'Église catholique, de l'image du Cœur de Jésus, support d'une grande efficacité dans une société majoritairement analphabète : « No fue menor la proliferación de las famosas imágenes del Corazón de Jesús y de Cristo-Rey [...]. Los modernos sistemas de impresión permitieron que la estampa piadosa se difundiera hasta en los estratos más populares y de menos recursos »¹⁴.

¹² Junta Promotora del I Congreso Eucarístico del Ecuador, « Invitación a todos los ecuatorianos para el Congreso Eucarístico », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XVIII, avril 1886, pp. 639-640.

¹³ « El Congreso Eucarístico del Ecuador », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XIX, mai 1886, p. 701.

¹⁴ Fernando HIDALGO NISTRI, *op. cit.*, p. 255.

L'Équateur, le nouvel Israël

Lors de la célébration du Congrès Eucharistique de 1886, les comparaisons entre l'Équateur et Israël se multiplient. Les textes produits par les intellectuels conservateurs et catholiques insistent sur le fait que l'Équateur est le seul pays au monde à avoir été consacré au Sacré Cœur de Jésus et, donc, à avoir accepté la souveraineté du Christ-Roi. Pour *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, le Congrès Eucharistique représente « el reto sublime que lanza una nación pequeña y débil, pero llena de fe, de amor y esperanza, a la incredulidad y apostasía del mundo »¹⁵.

L'Équateur est même comparé à Israël, la Basilique au Temple de Jérusalem, le président Caamaño à Salomon. La nation équatorienne est le nouveau peuple élu. Le caractère exceptionnel de l'Équateur que suppose la comparaison avec Israël répond à des fonctions de légitimation du projet politique de la République du Cœur de Jésus : la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur a des implications planétaires ; pour ses partisans, elle représente le début d'une révolution religieuse qui permettra une régénération catholique du monde et le deuxième avènement du Christ.

Mais la comparaison avec Israël sert également d'avertissement : certes la nation équatorienne a été bénie en devenant le nouveau peuple élu, mais si elle s'éloigne des enseignements de l'Église, se montre indifférente envers la religion, ne combat pas avec assez de vigueur le libéralisme, Dieu peut la priver à tout moment de ce statut privilégié. C'est ce que craint l'évêque de Riobamba, qui explique dans une lettre pastorale :

El Ecuador es un pueblo escogido, como el de Israel [...]. Si en todas partes y en todos tiempos es criminal el alejamiento y olvido de Dios y de sus santas leyes, en nosotros, por las razones expresadas, es decir, por haber sido más favorecidos que otros pueblos, esa indiferencia es mucho más culpable. Insistiendo, pues, en la comparación que hemos hecho antes del Ecuador con el pueblo de Israel, de temer es que nuestras infidelidades lleguen a tal punto que Dios en castigo se vea precisado a abandonarnos, como lo hizo repetidas veces con su pueblo escogido, siempre que prevaricaba, y aún a destruirnos por completo.¹⁶

Si le statut de peuple élu n'est donc pas acquis pour l'Équateur, l'Église et les conservateurs considèrent cependant la consécration au Sacré Cœur comme un élément consubstantiel à l'identité nationale qu'il ne faut pas remettre en cause.

¹⁵ « El Congreso Eucarístico del Ecuador », *op. cit.*, p. 694.

¹⁶ Arsenio ANDRADE, « Pastoral del Ilmo. Sr. Obispo de Riobamba », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XVIII, avril 1886, p. 649.

3. Patrimonialiser le *Sagrado Corazón* pour refuser tout recul du pouvoir de l'Église

Réfuter le projet libéral

La consécration du pays au Sacré Cœur semble, aux yeux de l'Église, la preuve de la pureté religieuse du pays, qui empêcherait la constitution d'un mouvement politique libéral radical :

Parécenos difícil que entre nuestros muy queridos hijos exista alguno tan desgraciado y mísero, que profese el liberalismo radical. Tanta corrupción, tanta impiedad, tanta irreligión no cuenta entre nosotros ni con ascendientes ni con colaterales: la República que se ha consagrado al Divino Corazón de Jesús no puede alojar en su seno a tan abominable monstruo.¹⁷

Le libéralisme était pourtant un courant politique bel et bien existant en Équateur à l'époque, y compris dans sa variante radicale. Comme l'indique Hidalgo Nistri, « frente a las amenazas que profería el liberalismo, los *cordícolas* se afanaron por reafirmar la centralidad de la institución y su condición de *depositum fidei* »¹⁸. On retrouve cet effort dans les œuvres de plusieurs membres du clergé, comme celles de Julio Matovelle ou un traité de morale politique publié par l'évêque de Portoviejo, Pedro Schumacher¹⁹.

Rejeter les remises en cause du pouvoir de l'Église par les progressistes

La consécration de l'Équateur au Sacré Cœur sert d'argument à l'Église et aux conservateurs non seulement pour rejeter le projet libéral, mais pour réfuter les timides réformes des rapports entre l'Église et l'État, entreprises par le progressisme. Les progressistes sont de fervents catholiques. Leurs dirigeants s'entendent avec le pape, en particulier Antonio Flores Jijón. Ils ne cherchent donc pas à rompre les relations entre l'Église et l'État, mais à transformer leurs rapports. Il ne s'agit pas de remettre en cause le monopole culturel et idéologique de l'Église catholique, mais de réduire son pouvoir temporel. Cet effort de réforme est visible surtout à partir de la présidence de Flores Jijón (1888-1892).

Les tentatives de transformations, aussi timides soient-elles, déclenchent une opposition féroce de la part des conservateurs et de l'Église. Deux décisions du gouvernement suscitent une grande polémique : la proposition du président de financer avec des deniers publics la délégation équatorienne à l'Exposition universelle de Paris de 1889 et le projet présidentiel de substitution de la dîme. Dans les deux cas,

¹⁷ José Ignacio ORDÓÑEZ, Pedro Rafael GONZÁLEZ CALISTO, Arsenio ANDRADE, Miguel LEÓN, Roberto POZO, Pedro SCHUMACHER, Leopoldo FREIRE, « Carta pastoral colectiva que los obispos del Ecuador, reunidos en Concilio provincial, dirigen a sus diocesanos », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XI, septembre 1885, p. 160.

¹⁸ Fernando HIDALGO NISTRI, *op. cit.*, p. 251.

¹⁹ Pedro SCHUMACHER, *La sociedad civil cristiana según la doctrina de la Iglesia romana. Texto de enseñanza moral para la juventud de ambos sexos*, Quito, Imprenta del Clero, 1890.

l'opposition parlementaire conservatrice invoquera la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur pour délégitimer ces initiatives ; la République du Cœur de Jésus ne peut pas financer une délégation nationale à un événement destiné à commémorer le centenaire de la Révolution française. Elle ne peut pas non plus priver l'Église de la dîme, impôt conçu par Dieu. Mais cette rivalité qui s'amplifie entre l'Église et le pouvoir progressiste apparaît également dans d'autres domaines.

Une anecdote du rapport du Ministre de la Justice au Congrès de 1892, en particulier, est révélatrice de ces tensions croissantes²⁰. En 1891, l'intendant de police de Riobamba annonce à l'évêque Arsenio Andrade que deux femmes vivent en concubinage avec leur partenaire respectif, alors que le Code pénal, celui de García Moreno, toujours en vigueur, considère le concubinage comme un délit. Après les avoir condamnées à une peine correctionnelle de douze jours de prison, peine insuffisante à ses yeux, et comme la loi ne l'autorise pas à leur imposer une peine plus lourde, il demande à l'évêque de solliciter auprès du gouvernement l'autorisation d'envoyer ces deux femmes à l'asile de fous de Quito (*el Manicomio de Quito*), pour qu'elles s'y réforment. L'évêque accède à sa demande et écrit au Ministre de la Justice, Elías Lasso. Celui-ci lui répond que seuls peuvent être acceptés dans l'asile ceux qui ont été déclarés fous par une sentence judiciaire, ce qui n'est pas le cas de ces deux femmes, qui ont le droit à un procès équitable. L'évêque rétorque que le droit canonique et le Concordat l'autorisent à rendre la justice. S'ensuit un alors un débat épistolaire pour déterminer qui a la primauté dans la République du Cœur de Jésus : la Constitution ou le Concordat, le pouvoir civil ou le pouvoir ecclésiastique.

Pour le ministre, il ne s'agit pas de remettre en cause la pénalisation du concubinage, ni, plus généralement, le monopole culturel et idéologique de l'Église qui transparaît, dans ce cas, dans la législation pénale. Le refus du ministre cherche à soustraire l'administration de la justice à l'Église et à affirmer la primauté de l'État. Seulement, cette décision entre en complète contradiction avec le projet de République du Cœur de Jésus, puisque, comme le signale Hidalgo Nistri, « la lógica de funcionamiento de un régimen integrista católico implicaba la subordinación del Estado a la Iglesia y la transformación de la política en religión »²¹.

Conclusion

En somme, la notion de patrimoine, appliquée à la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur, revêt un double aspect. Elle renvoie à la définition traditionnelle du patrimoine : un bien, dans ce cas, religieux, qu'il faut transmettre de génération en

²⁰ « Documentos. Negocios eclesiásticos », *Informe del Ministro de Negocios eclesiásticos, Instrucción pública, Justicia, Beneficencia y Caridad y Estadística al Congreso Constitucional de 1892*, Quito, Imprenta del gobierno, 1892, pp. 15-19.

²¹ Fernando HIDALGO NISTRI, *op. cit.*, p. 257.

génération. Mais la notion de patrimoine revêt également une dimension révolutionnaire. Il ne s'agit pas simplement de conserver un patrimoine religieux, mais de garantir les conditions pour que l'Équateur devienne le fer de lance d'une révolution religieuse qui ne saurait tarder et qui devrait permettre le deuxième avènement du Christ, selon la pensée millénariste et apocalyptique de la dévotion au Sacré Cœur.

Cette consécration officielle sera cependant remise en cause à partir de 1895 par l'arrivée des libéraux aux pouvoirs, qui défendent une conception tout à fait différente de la société et de la nation équatoriennes. La sécularisation des institutions publiques entreprise par la Révolution, qui culmine avec la séparation de l'Église et de l'État en 1906, bouleverse les fondements de la République du Cœur de Jésus. La consécration au Sacré Cœur est donc exclue de l'espace public officiel et se circonscrira désormais à la dévotion privée.

Références citées :

ANDRADE Arsenio, « Pastoral del Ilmo. Sr. Obispo de Riobamba », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XVIII, avril 1886.

AYALA MORA Enrique, *Historia de la Revolución Liberal ecuatoriana* (1995), Quito, Taller de Estudios Históricos-Corporación Editora Nacional, 2002.

Constitution équatorienne de 1869, Bibliothèque en ligne de la Escuela Politécnica del Ejército (ESPE), site consulté le 25 avril 2014,
http://biblioteca.espe.edu.ec/index.cgi?wid_seccion=35

Décret du Sénat et de la Chambre des Députés du 8 octobre 1873, signé par le président García Moreno le 18 octobre 1873, *La República del Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884.

Décret du gouvernement provisoire du 23 juillet 1883, *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884.

Décret de l'Assemblée Nationale Constituante du 29 février 1884, signé par le président le 5 mars 1884, *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884.

GONZÁLEZ SUÁREZ Federico, *Cuestiones palpitantes II. Carta del Ilmo. y Rmo. Señor Dr. Don Federico González Suárez, obispo de Ibarra, a su Vicario General explicada por el mismo autor*, Quito, Tipográfica de la Escuela de Artes y Oficios, 1900.

Junta Promotora del I Congreso Eucarístico del Ecuador, « Invitación a todos los ecuatorianos para el Congreso Eucarístico », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XVIII, avril 1886.

HIDALGO NISTRI Fernando, *La República del Sagrado Corazón. Religión, escatología y ethos conservador en Ecuador*, Quito, Universidad Andina Simón Bolívar, sede Ecuador-Corporación Editora Nacional, 2013.

ORDÓÑEZ José Ignacio, GONZÁLEZ CALISTO Pedro Rafael, ANDRADE Arsenio, LEÓN Miguel, POZO Roberto, SCHUMACHER Pedro, FREIRE Leopoldo, « Carta pastoral colectiva que los obispos del Ecuador, reunidos en Concilio provincial, dirigen a sus diocesanos », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XI, septembre 1885.

SCHUMACHER Pedro, *La sociedad civil cristiana según la doctrina de la Iglesia romana. Texto de enseñanza moral para la juventud de ambos sexos*, Quito, Imprenta del Clero, 1890.

« Documentos. Negocios eclesiásticos », *Informe del Ministro de Negocios eclesiásticos, Instrucción pública, Justicia, Beneficencia y Caridad y Estadística al Congreso Constitucional de 1892*, Quito, Imprenta del gobierno, 1892.

« El Congreso Eucarístico del Ecuador », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° XIX, mai 1886.

« Nuestro propósito », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884.

« Nueva consagración del Ecuador al Corazón Santísimo de Jesús », *La República del Sagrado Corazón de Jesús*, n° I, juin 1884.